

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Article 1 : Organisation

DOCKS EUROPEENS, SAS dont le siège social est situé à Cabriès (13480), 6 chemin départemental - centre commercial Plan de Campagne, n° SIREN : 671 621 100, organise un jeu (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le Jeu se déroulera du 01/10/2016 au 31/10/2016 inclus, dans les magasins Literie N°1 de Plan de Campagne, Toulon et Avignon, situés en France métropolitaine (ci-après dénommés les « Magasins Literie N°1 Participants »).

Article 2 : Conditions de participation et déroulement

La participation au Jeu est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus le jour de son inscription. Ne pourront pas participer les salariés de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), les sociétaires et le personnel des magasins, leur famille proche ainsi que toute personne appartenant aux sociétés prestataires de ce jeu.

Pour participer, il faut avoir effectué un achat entre le 01/10/2016 au 31/10/2016 inclus. Au moment de cet achat, vous recevrez un ou plusieurs ticket(s) à gratter en fonction du montant de votre achat :

- > 100 € : 1 ticket
- 100 → 199,99 € : 2 tickets
- 200 → 299,99 € : 3 tickets
- Etc.

(dans la limite de 10 tickets distribués)

Sur ces tickets seront inscrits des codes uniques. Pour rentrer les codes reçus, vous devrez vous rendre sur la page Internet suivante : <http://www.literien1.fr/jeux/> avant le 01/12/2016, et compléter un formulaire de participation spécialement mis en ligne, en indiquant ses civilités, noms, prénoms, code postal, e-mail, et numéro de téléphone.

Une fois ce formulaire de participation rempli, vous devrez entrer votre code dans le champ indiqué. Vous serez alors informé si vous avez remporté un lot ou pas. Vous pouvez participer autant de fois que vous avez reçu de tickets en magasin.

Article 3 : Valeur des lots

Les dotations mises en jeu sont constituées de : **1 Matelas Bultex ADN, 30 Oreillers, 30 Alèses, 30 Couettes et 100 Chèques Cadeaux** à valoir dans les Magasins Literie N°1 participants.

Article 4 : Attribution des lots

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail. Si ces personnes ne se manifestaient pas avant le 01/12/2016 pour faire valoir leur dotation, elles seront considérées comme ayant renoncé à leur lot lequel sera conservé par la Société.

Sous réserve de la validité de leur participation, les gagnants devront aller récupérer leur lot dans le magasin Literie N°1 où ils ont effectué leur achat.

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un remboursement ou d'un versement de leur valeur en espèces.

Article 5 : Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les candidats de la possibilité de participer au Jeu ou les gagnants de recevoir leur lot.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau (notamment tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau). La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où ces sites seraient indisponibles au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un participant. Sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Article 6 : Respect des dispositions du règlement du Jeu

La participation au présent jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions de la Société Organisatrice lesquelles seront sans appel. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées

postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination immédiate du participant.

D'une manière générale, toute fraude ou non-respect du présent règlement donnera lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit, le cas échéant, d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à Literie N°1, 6 chemin départemental - centre commercial Plan de Campagne 13480 Cabriès, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

Article 7 : Traitement des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la participation au Jeu. Les informations recueillies sont strictement confidentielles et conservées à des fins de statistiques et de prospection commerciale. Ainsi, sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant sa demande à par courrier à : Literie N°1, 6 chemin départemental - centre commercial Plan de Campagne 13480 Cabriès.